

Inscription à Patente Genève

Contrat d'inscription aux cours Patente Genève – 215^e session SOIR.

Ce contrat porte sur le suivi des cours préparatoires à l'examen du diplôme cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier du canton de Genève, tel que défini dans le plan d'étude de la Commission des examens du PCTN. Seul le candidat est responsable de son inscription : (voir les exigences du PCTN), du paiement des frais d'examen, ainsi que de sa présence à l'examen. Pour en savoir plus, cliquer sur :

[Plan d'étude 2017](#)

Les cours de 11 semaines ont lieu à l'Hôtel « Calvy » – 5, ruelle du Midi – 1207 Genève.
Du lundi au vendredi de 18:00 à 22:00, du 5 février au 27 avril 2018. (sauf semaine de vacance scolaire)

Aucune formation pré requise n'est demandé pour l'inscription aux cours du Patente Genève, par contre une assiduité et une bonne maîtrise du français sont nécessaires vu les exigences de l'examen. Les personnes possédant des certificats et/ou diplômes reconnus, doivent demander leur(s) dispense(s) auprès de l'IFAGE (IFAGE Montbrillant – 10-12, rue des Gares – 1201 Genève – 022 807 30 99)

Si vous avez déjà travaillé soit payé vos impôts à Genève vous avez droit, sous certaines conditions, au chèque annuel de formation d'une valeur de CHF 750.- Pour faire votre demande ou pour des renseignements sur les conditions d'obtention, veuillez consulter leur site :

www.ge.ch/caf

**La formation du soir au prix de CHF 3'250.-
(ou CHF 2'500.- + le chèque annuel de formation)**

[Service du commerce \(PCTN\)](#)

Votre chèque de formation ou vos dispenses doit parvenir avant le début de la formation. L'écolage doit être acquitté en totalité avant le premier jour de cours à l'adresse : Banque UBS – BIC : UBSWCHZH80A – IBAN : CH71 0024 0240 9444 3401 M. **Bénéficiaire** : « **Formations Vergères** ».

La formation comprend 11 semaines de cours, les supports de cours ainsi qu'une aide personnalisée. Elle n'inclue pas les frais d'inscription à l'examen de CHF 400.-

L'écolage n'est en aucun cas remboursable. En cas de force majeure 10 jours avant le début des cours, ceux-ci seront reportés à la prochaine session. En cas de départ ou d'abandon après le début des cours ainsi que d'absences aux cours, l'écolage reste acquis.

Seul le paiement en francs suisses de la totalité de l'écolage atteste de l'inscription définitive du candidat aux cours de Patente Genève. Imprimez et complétez les informations ci-dessous, puis envoyez cette page dûment signée avec la copie d'une pièce d'identité et la preuve de votre paiement. Pour plus d'infos contactez M. **Yvan Vergères** au **022 736 23 56** (direction@patente-geneve.ch)

Coordonnées personnelles :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Nationalité: _____
Adresse privée : _____
Téléphone domicile : _____ Portable : _____
Adresse mail : _____
Comment connaissez-vous Patente Genève : _____

Genève, le..... Signature :